

CETTE PERIODE SEMBLE REVOLUE . . .



M. Antonio BARRETTE
Premier Ministre et Ministre du Travail

Comme nous l'avions fait à l'occasion de l'élection de M. Sauvé, la C.T.C.C. est heureuse d'offrir sa collaboration au nouveau Premier ministre, M. Antonio Barrette.

Nous sommes d'autant plus à l'aise pour offrir cette collaboration, que M. Barrette n'est pas un inconnu pour la C.T.C.C. et les travailleurs. Pendant au-delà de 15 ans, il a été ministre du Travail, ce qui nous a permis de l'apprécier.

Il nous est arrivé d'être en désaccord avec le gouvernement dont il faisait partie, mais cette période très discutée de notre vie publique semble être définitivement

révolue, ce dont nous nous réjouissons. D'ailleurs, tout le monde sait que M. Barrette n'a pas toujours approuvé la politique gouvernementale en matière ouvrière.

Quoiqu'il en soit, la connaissance que possède M. Barrette du monde du travail et du syndicalisme, autant que ses qualités d'esprit et de cœur, nous permettent d'espérer que son accession au poste de Premier ministre marquera un événement heureux pour les travailleurs et leurs familles.

Roger MATHIEU,
président général
de la C.T.C.C.



Vol. XXXVI — No 2

Ottawa, 22 janvier 1960

LA SITUATION DANS LE TEXTILE

**Médiation? Oui...
mais appuyée sur une action énergique!**

**La Fédération fait un appel aux Ouvriers unis du Textile (C.T.C.)
— Roger Mathieu relève une déclaration de M. Barrette**

Deux textes résument, cette semaine, la situation du textile et les derniers développements survenus.

Le fait principal demeure toujours le même: seize cents travailleurs, à Magog, sont en grève depuis bientôt quatre mois. Par ailleurs, les Ouvriers Unis des Textiles d'Amérique, syndicat de travailleurs affilié au Congrès du Travail du Canada, ont épuisé les délais légaux et sont désormais en position d'utiliser la grève comme moyen de pression sur la Dominion Textile. A ce sujet, la Fédération du Textile, par son pré-

sident M. Gosselin, a adressé à M. Roger Provost, responsable des Ouvriers unis, une lettre où il engage ce dernier à une action énergique.

D'autre part, le premier ministre M. Barrette ayant exprimé, en réponse à la question d'un journaliste, sa conviction qu'on pourrait, très bientôt, trouver une solution au problème de Magog, Roger Mathieu a fait une déclaration qui établit bien la position des travailleurs devant l'attitude présente de M. Barrette.

Voici ces deux documents.

La lettre

Granby le 15 janvier 1960.
Monsieur Roger Provost,
Directeur canadien,
Ouvriers Unis des
Textiles d'Amérique,
4281, rue Notre-Dame ouest,
Montréal, P.Q.

Cher confrère,

Les 1800 grévistes de Magog m'ont chargé de faire appel à vous, de même qu'à votre Union, afin que vous mettiez tout en oeuvre pour exercer sur la Dominion Textile, les pressions nécessaires qui conduiront au règlement des conflits en cours.

Comme vous le savez, ces conflits durent depuis un an et demi car les conventions collectives de travail, tant dans vos filatures que dans les nôtres, sont expirées depuis le début de l'été 1958. Par la suite, il y eut négociations, conciliation, arbitrage, négociations post-arbitrales et, présentement, nous sommes encore en médiation.

Tout le monde connaît l'attitude intransigeante de la Compagnie Dominion

Textile. Il semble n'y avoir qu'un moyen de venir à bout de sa résistance opiniâtre, et c'est de recourir à la force économique de nos unions et de nos membres.

Les travailleurs de Magog sont en grève depuis près de quatre mois et ils attendent avec impatience que les autres groupes économiquement forts des filatures de la Dominion Textile viennent les appuyer. Les Syndicats de Sherbrooke, Drummondville et de St-Grégoire de Montmorency sont prêts à emboîter le pas dès qu'ils en recevront l'ordre.

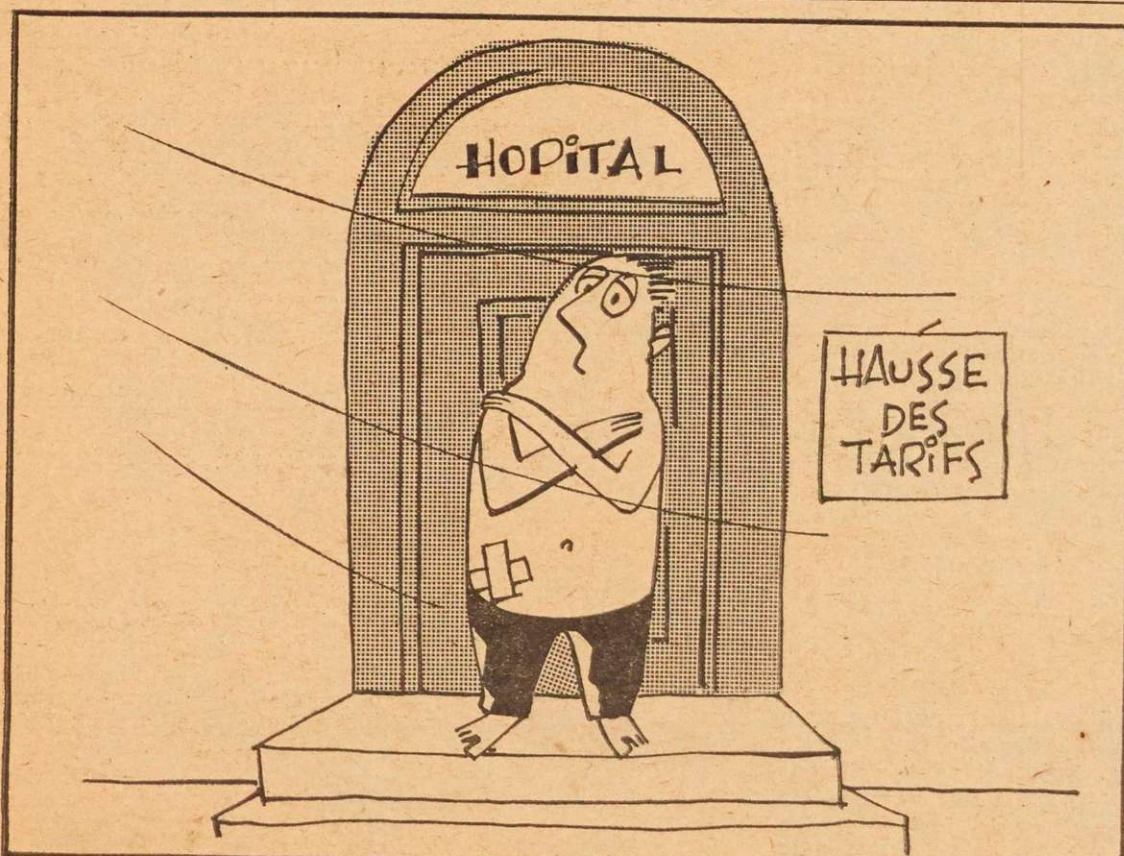
Depuis deux mois

Depuis près de deux mois, vous êtes en mesure légalement de faire la grève. Pour des raisons que nous n'avons pas à apprécier ici, vous avez jugé opportun de retarder cette action. Vous comprendrez, cher confrère, qu'une telle attitude conduit à la division des forces ouvrières devant la Dominion Textile.

Si jamais . . .

Si jamais les travailleurs

Suite à la page 2



— MALHEUREUSEMENT, ILS NE M'ONT PAS ENLEVÉ SEULEMENT MON APPENDICE . . .

Lettre à M. Roger Provost

(Suite de la page 1)

de Magog n'obtenaient pas justice, comment pensez-vous qu'il sera possible d'entreprendre une lutte avec les tisserands de Valleyfield et de Montréal? Notre action, pour être efficace, doit donc être conjointe!

Il est regrettable que votre Union et nos Syndicats n'aient pas formulé exactement les mêmes demandes lors du renouvellement de leur convention collective de travail, car cela rend l'unité d'action plus difficile. Mais il y a quelques points (en particulier sur les salaires) où nous devrions faire un front commun.

La médiation

Dès le mois de décembre, il fut question de médiation entre votre Union et la Compagnie Dominion Textile. Le Ministre du Travail vous a convaincu de retarder cette procédure, même si, comme nous le disions plus haut, les délais accumulés en cette affaire commençaient à se compter en terme d'année.

Ce n'est pas que nous nous objectons à la médiation, mais nous ne croyons pas que cette médiation puisse être efficace, si elle n'est pas appuyée par une action énergique des Unions. Le seul élément nouveau que nous puissions apporter à ce stage ici est la grève. Les discussions théoriques ne mènent nulle part sauf à la confusion.

Je suis donc chargé par les grévistes de Magog de vous demander d'autoriser sans délai les travailleurs de Valleyfield, et éventuelle-

ment ceux de Montréal, à faire immédiatement un arrêt de travail en vue d'augmenter la pression économique sur la Dominion Textile. Nous croyons que vos membres sont prêts et même anxieux de passer à l'action et qu'ils n'attendent que l'autorisation de leur Union pour le faire.

Je vous saurais donc gré

de me faire connaître, le plus tôt possible, la réponse que vous donnerez à la présente requête.

Veuillez me croire,
Fraternellement vôtre,
René Gosselin,
président,
Fédération N. C. du
Textile Inc.,

Jacques Paradis,
secrétaire.

A quoi songe M. Barrette?

Nous avons appris avec beaucoup d'intérêt que le premier ministre, M. Barrette, vient d'exprimer publiquement l'espoir qu'une entente pourrait être conclue d'ici quelques jours pour mettre fin à la grève des ouvriers du textile, à Magog. Le nouveau premier ministre aurait fait cette déclaration fort encourageante, en réponse à une question d'un journaliste, au cours d'une conférence de presse.

Après avoir été ministre du Travail durant plus de 15 ans, poste qu'il occupe encore en plus de celui de premier ministre, M. Barrette connaît bien les problèmes des travailleurs de cette province, ceux des ouvriers de la compagnie Dominion Textile en particulier.

En 1947

En effet, en 1947, M. Barrette avait agi comme médiateur dès la déclaration de la grève des ouvriers de la même compagnie et, en moins d'une semaine, il avait trouvé une solution satisfaisante pour la partie syndicale et avait réussi à la faire accepter par la compagnie. M. Barrette avait alors siégé avec les deux parties durant toute une semaine sans désespérer, ce qui lui avait permis de bien comprendre les revendications des ouvriers et de contribuer vraiment au règlement de la grève.

Aujourd'hui, M. Barrette sait que c'est la cinquième grève que les ouvriers de la compagnie Dominion Textile doivent faire pour leurs légitimes revendications soient satisfaites. Cette fois-ci, non seulement M. Barrette est ministre du Travail, mais il est aussi premier ministre. Cette fois, la grève dure depuis bientôt quatre mois et menace de prendre des proportions plus grandes encore.

Cette fois, une foule de questions ont été jugées au mérite par un tribunal d'arbitrage qui, unanimement sur certains points ou majoritairement sur d'autres, a donné raison à la partie syndicale. Cette fois, la médiation dure depuis près de quatre semaines. Ce sont là autant de motifs qui portent à croire que le premier ministre est très bien informé de la situation et des possibilités de trouver une formule qui réglerait la grève à la satisfaction des travailleurs et ce dans un bref délai.

En indiquant qu'il s'intéresse à ce conflit au plus haut point et en émettant l'opinion que la grève pourrait bien être réglée à brève échéance, M. Barrette nous autorise à entrevoir la fin prochaine des misères imméritées des milliers d'ouvriers en cause et de leurs familles.

Au nom de la C.T.C.C. qui a l'honneur de compter les ouvriers de Magog dans ses rangs, je tiens à remercier publiquement M. Barrette et à lui exprimer tout notre encouragement dans ses efforts qui, nous le souhaitons ardemment, se révéleront féconds d'ici peu. S'il devait en être autrement, il serait très pénible que les présents espoirs soient déçus.

On comprendra que les travailleurs sont impatients de connaître les éléments de solution que le Premier ministre avait à l'esprit en faisant sa déclaration et souhaitent que M. Barrette les soumette aux intéressés dans le plus bref délai possible.

Au nom de tous !

En faisant la présente déclaration j'ai la conviction non seulement de parler au nom des grévistes et de la C.T.C.C., mais aussi au nom de tous les citoyens de cette province qui sont vraiment intéressés à une paix sociale basée sur la justice et des conditions de travail humaines.

Roger MATHIEU,
président de la CTCC.

Le nouveau premier ministre et l'assurance-santé

Pour la première fois depuis longtemps, un Premier ministre québécois vient de tenir, sur l'assurance-santé, des propos qui permettent un peu d'optimisme.

On sait que le défunt M. Duplessis n'a toujours eu que méfiance et mépris pour cette mesure de sécurité sociale; quant à M. Sauvé, il avait abandonné le mépris mais gardait, apparemment, toute la méfiance puisqu'il ne parlait que d'enquêtes approfondies qui semblaient remettre l'affaire à plusieurs années.

M. Barrette, au contraire, a décidé, semble-t-il, de faire de l'assurance-santé "sa" mesure, celle dont il pourra prendre crédit devant l'électorat. Souhaitons que cette apparence devienne bientôt réalité.

Jusqu'ici, Québec reste la seule province canadienne qui n'a pas bougé. Sur une question aussi grave, c'est extrêmement sérieux. Il ne faudrait pas croire qu'un parti québécois pourra facilement se faire réélire quand, par sa faute, notre province sera la seule où les frais d'hôpitaux seront encore ruineux pour les petits budgets.

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Situation au 30 novembre 1959

PASSIF

Envers le public:

Dépôts.....	\$696,942,053
Divers.....	4,009,981
	<u>\$700,952,034</u>

Envers les actionnaires:

Capital, réserve et profits in affectés.....	42,429,381
	<u>\$743,381,415</u>

ACTIF

Disponibilités de caisse.....	\$152,861,900
Valeurs de gouvernements canadiens (dément amorties) et autres obligations et actions, ne dépassant pas le cours actuel.....	182,217,010
Prêts commerciaux et autres avances..... (déduction faite des provisions pour pertes éventuelles)	396,647,393
Immeubles sociaux et divers..... (déduction faite des amortissements)	11,655,112
	<u>\$743,381,415</u>

COMPTE PROFITS ET PERTES

Profits de l'exercice finissant le 30 novembre 1959, déduction faite du versement au Fonds de pension du personnel et des affectations aux réserves latentes à même lesquelles il a été pleinement pourvu aux créances mauvaises et douteuses et aux moins-values du portefeuille.....	\$ 5,492,709
Moins:	
Amortissement des immeubles sociaux.....	\$ 776,995
Provision pour impôt sur le revenu.....	2,080,000
	<u>2,856,995</u>
Profits nets, déduction faite des affectations ci-dessus.....	\$ 2,635,714
Dividendes.....	\$1,310,858
Dividende spécial de 35¢ par action.....	345,586
	<u>1,656,444</u>
Report à nouveau.....	\$ 979,270
Solde créditeur du compte Profits et Pertes au 30 novembre 1958.....	833,101
	<u>\$ 1,812,371</u>
Forté au Fonds de réserve.....	1,000,000
Solde créditeur du compte Profits et Pertes au 30 novembre 1959.....	\$ 812,371

FONDS DE RÉSERVE

Solde créditeur au 30 novembre 1958.....	\$ 22,000,000
Prime d'émission.....	8,712,758
Transport du compte Profits et Pertes.....	1,000,000
	<u>\$ 31,712,758</u>

Le gérant général,
ULRIC ROBERGE

Le président,
CHARLES ST-PIERRE



Organe officiel de la
Confédération des
Travailleurs Catholiques
du Canada (CTCC)

Paraît tous les deux vendredis

Directeur:
GERARD PELLETIER

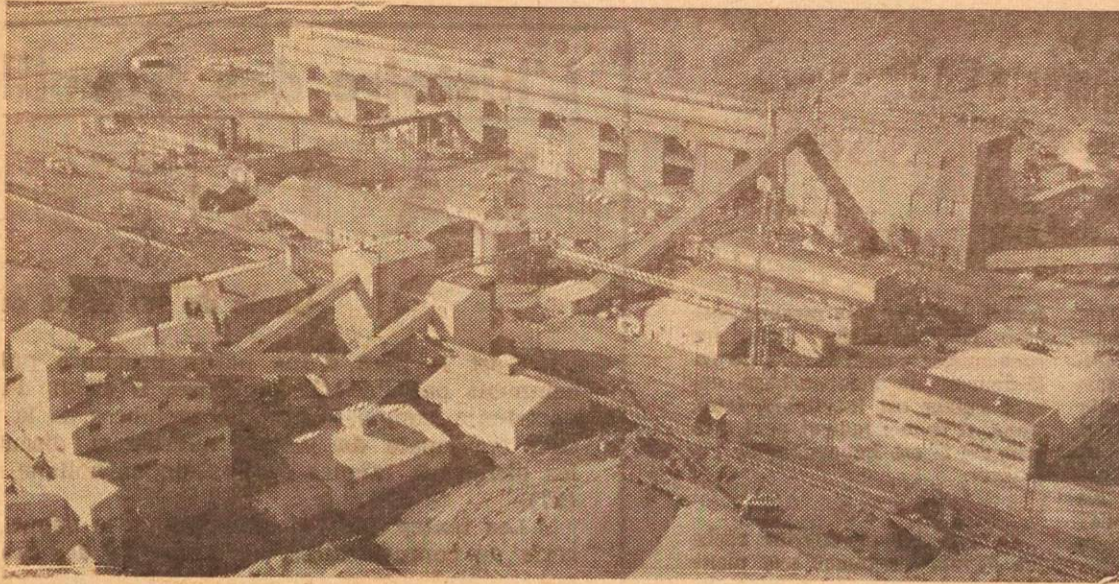
Bureaux: 1,001, rue St-Denis,
Montréal • Victor 4-2531

Abonnement: un an, \$1.50
le numéro. 5 cents

Publié par la Confédération des
Travailleurs Catholiques du
Canada (CTCC) et imprimé par
"Le Droit", 375 rue Rideau,
Ottawa, Ont.

89 ALLIÉS

Autorisé comme envoi postal
de la deuxième classe.
Ministère des Postes, Ottawa



Les usines de la Q.I.T.

A Sorel, l'an dernier, tout le monde chôma.

C'est changé, cette année; la Q.I.T. s'en rend-elle compte?

Les employés de la Quebec Iron & Titanium sont des gars qui travaillent dur, pour une compagnie puissante et riche, et qui sont mal payés. Au moment où leurs négociateurs s'engagent, Jacques Archambault vous explique leurs demandes. Les gars se sentent solides; ils veulent des augmentations, de la sécurité et des allocations supplémentaires en cas de chômage.

Tous les syndiqués (et les syndiqués de Sorel en particulier) se rappellent bien que l'hiver dernier avait été extrêmement dur pour les travailleurs de Sorel et les membres de leurs familles. Dans cette petite ville industrielle et portuaire, le chômage avait atteint une phase critique et quelques industries avaient même complètement arrêté leur production. C'est ce qui s'est produit à la Quebec Iron and Titanium, d'octobre 1958 à avril 1959. Les travailleurs, membres d'un syndicat affilié à la C.T.C.C., avaient laissé leur convention se renouveler automatiquement jusqu'à la date d'expiration, (5 décembre 1958) tout en étant véritablement au point mort.

Cette année, c'est différent:

Tout semble aller différemment, cette année, Marcel Pépin, l'imperturbable et solide conseiller technique de la Fédération de la métallurgie, avec son optimisme habituel, calme et serein, m'a dit, tout naturellement, sans avoir l'air de rien dire du tout, que le comité syndical de négociations qu'il dirige avait eu, à date, plus d'une quarantaine de rencontres de négociations directes avec la Compagnie. Quebec Iron and Titanium, appelé familièrement par les travailleurs (Q.I.T.) est une importante in-

dustrie de base qui exploite et exporte nos ressources naturelles, (acier et fer-titané). Elle emploie à Sorel plus de 700 travailleurs.

Des demandes importantes:

Oh! les demandes sont importantes, et il y a de quoi!! Les travailleurs, qui se considèrent dans une position économique notablement désavantageuse par rapport à leurs camarades de la métallurgie, veulent obtenir un salaire de base de \$1.75 l'heure, ce qui représente une augmentation minimum de 27c l'heure. Sur le plan des bénéfices marginaux, le syndicat ne demande rien de moins que ce qui existe ailleurs, c'est-à-dire des améliorations au régime de vacances, aux primes d'équipes, aux fêtes chômées et payées, aux congés décés, des primes pour le travail du dimanche etc. De plus, ce qui ne manque pas d'intérêt, trois points majeurs figurent en tête de liste, immédiatement après les salaires.

1—Une clause protégeant les travailleurs contre la vitesse des machines et les charges excessives de travail (speed-up);

2—Une procédure prévoyant le règlement des griefs par un arbitre unique;

3—Des prestations supplémentaires en cas de chômage.

Attitude invraisemblable de la Compagnie:

J'ai mentionné tout à l'heure que cette Compagnie exploite une de nos plus importantes ressources naturelles. Les gars de Sorel ont le sentiment bien net qu'ils sont eux-mêmes encore plus exploités que les ressources naturelles. Pour une convention de deux ans, la Compagnie offre, à date, des avantages globaux se totalisant à environ 15c l'heure, alors que les autres industries à Sorel, au cours de l'année-1959, ont réglé avec les syndicats pour des avantages globaux variant entre 33c et 55c l'heure. Le syndicat, au cours de ses discussions avec la Compagnie, a fait valoir qu'au delà de 125 entreprises similaires ou identiques, qui présentent des caractéristiques nettement comparables avec cette imposante Compagnie, paient à leurs ouvriers un taux de base de \$1.75 et plus, alors qu'on se rappelle qu'il est de \$1.48 à Q.I.T. L'offre de la Cie, à date, qui por-

terait le taux de base environ à \$1.60, ne couvre certes par l'augmentation du coût de la vie depuis la signature de la dernière convention et encore moins les augmentations accordées dans l'industrie manufacturière pour la période correspondante. En effet, les travailleurs de l'industrie manufacturière ont vu leurs gains moyens hausser de \$6.00 par semaine et l'offre patronale, à date, équivaut à peu près, à \$2.50 par semaine.

On est chauffé à blanc...

Aux dires de ceux qui sont entrés dans l'usine, durant les grosses chaleurs de l'été, le processus de production présente un problème humain et hygiénique considérable. Cette situation est accentuée du fait que la Compagnie procède continuellement à des études de temps, fait varier complètement la vitesse des opérations, sans compenser le travailleur en aucune façon. Fidèles aux politiques de négociations qui se généralisent de plus en plus dans l'industrie de base, les travailleurs de Sorel ne demandent pas la lune en exigeant des dispositions qui les protégeront contre les changements technologiques. Au cours de l'été dernier, cette chaleur intense combinée avec la vitesse accrue de la production, a déjà poussé les travailleurs, au paroxysme de l'épuisement, à suspendre complètement les opérations pour une heure ou deux. Mêmes problèmes, sous des facettes différentes, que ceux soulevés, dans notre édition du 8 janvier dernier, par l'article signé "Maurice Ladouceur" et qui faisaient un parallèle saisissant entre le conflit de l'acier aux Etats-Unis et la grève du textile à Magog. C'est pour cette raison, d'ailleurs, que les travailleurs insistent tant pour que les conflits qui découleraient des changements technologiques, soient arbitrés, en dernier ressort, par un arbitre unique qui serait un ingénieur industriel ou un spécialiste dans le domaine. Q.I.T. à date, a refusé catégoriquement cette demande.

Si le chômage revient...

Personne ne désire, pas plus la Compagnie que le syndicat, qu'une vague désastreuse de chô-

Importante décision à Arvida

M. Emile Gosselin, professeur à la Faculté des Sciences sociales de l'Université Laval et arbitre des conflits de droit entre l'Aluminum Company et le Syndicat d'Arvida, vient de rendre une importante décision relative aux sous-contracts accordés par la Compagnie de temps à autre.

Il s'agit d'un grief soulevé par un charpentier qui avait été démis de ses fonctions et travaillait comme aide-forgeron au moment où la Compagnie a fait exécuter des travaux qui requéraient les services d'un charpentier. Mais le sous-contracteur utilisa ses propres employés et le charpentier à l'emploi de la compagnie ne fut pas requis. Le Syndicat souleva donc un grief d'autant plus intéressant qu'il mettait en lumière tout le problème des sous-contracts avec lequel les travailleurs se trouvent souvent aux prises, non seulement à Arvida mais dans beaucoup d'autres usines.

Or, le Syndicat vient d'obtenir gain de cause. L'arbitre a décidé en effet que le grief était arbitral (la Compagnie prétendait le contraire) et, décision plus importante encore, M. Gosselin a précisé que la Compagnie n'était pas libre, d'après les termes de la Convention collective, de donner en sous-contracts n'importe quel travail qu'elle veut faire exécuter.

Voici, pour donner une idée plus précise de la décision, un passage, à notre sens fondamental, du texte de M. Gosselin.

Le problème des contrats devient donc un problème de fait à être apprécié par l'Arbitre. A l'analyse du contrat et des témoignages, l'Arbitre décidera à la lumière des principes ci-haut énoncés si la Compagnie a conservé effectivement la direction et la gestion des opérations et s'il s'agit ou non d'un contrat d'entreprise. Nous devons donc conclure que le droit de l'Employeur de sous-contracteur n'est pas de soi absolu, qu'il comporte certaines réserves et que l'Arbitre doit décider à la lumière des faits si la Compagnie a globalement confié à d'autres, par contrats, la direction et la gestion de certaines opérations, autrement dit si ce contrat est "d'entreprise". Corrélativement, en matière de contrat, le droit du Syndicat de réclamer pour certaines opérations les avantages de la Convention collective doit découler du fait que la Compagnie a ou n'a pas globalement confié à d'autres, par contrat d'entreprise, la gestion et la direction de certaines opérations.

Mémoire au fédéral

Lundi le premier février, à trois heures de l'après-midi, la C.T.C.C. présentera son mémoire annuel au Gouvernement fédéral. La délégation sera reçue par le Cabinet à l'édifice du Parlement, dans la Salle des Chemins de fer.

Dans la matinée, à neuf heures et demie, le Bureau confédéral tiendra une séance à l'Edifice des Syndicats nationaux de Hull, 175, rue Eddy. Cette réunion se continuera ensuite, jusqu'à épuisement de l'ordre du jour, après la présentation du mémoire.

Bonnes oeuvres et mauvaise action

Les travailleurs de l'Aluminum Boats de Princeville sont présentement l'objet d'une campagne antisyndicale de la part de leur employeur, M. Lionel Baril.

Ce dernier, après des négociations qui s'étaient bien engagées, s'est soudain mis en colère quand l'assemblée générale des syndiqués (affiliés à la Métallurgie) eut refusé deux clauses de la convention collective proposée par le patron.

Raisonné jusque là, M. Baril a subitement refusé, ensuite, de rencontrer les négociateurs. Il a menacé de fermer ses portes si les ouvriers persévéraient dans leur refus. Pis encore, il a privé tous les syndiqués d'un boni de fin d'année versé à tous les non-syndiqués. Enfin, une rage de "démissions", évidemment orchestrée par lui, a commencé de se produire dans les rangs du Syndicat.

Une telle conduite est d'autant plus étonnante que l'employeur en question est très versé dans les bonnes oeuvres, paroissiales et diocésaines, qu'il est Chevalier de Colomb, Chevalier d'un ordre pontifical, etc., etc.

Croit-il que les bonnes oeuvres se concilient aussi facilement avec les mauvaises actions? Ce n'est pas, en tous cas, l'avis de ses employés qui ont tout de suite dénoncé ces pratiques à la Commission des Relations ouvrières.

mage comme celle qui s'est déversée, l'hiver dernier, par delà les grèves glacées du chenal du Moine, ne vienne, encore une fois "geler" la production à Sorel. Mais l'expérience et la prudence s'alliant avec la détermination que possèdent des travailleurs avertis et groupés en un syndicat solide, ne pouvaient faire autrement que d'amener les syndiqués à exiger que la nouvelle convention collective de travail prévoit des prestations supplémentaires de chômage, pouvant aller jusqu'à \$18.00 par semaine. C'est cette forme très mitigée et fort imparfaite de salaire annuel garanti (qui n'est d'ailleurs ni salaire, ni annuel, ni ga-

ranti), que le syndicat demande particulièrement cette année.

En conciliation... peut-être en arbitrage

Au moment où nous traçons ces lignes, l'assemblée générale du syndicat a refusé les offres de la Compagnie et a autorisé le comité de négociations à recourir, dans le plus bref délai, à la procédure de conciliation.

Il ne semble faire aucun doute, qu'en face de demandes si pleinement et si parfaitement justifiées, les travailleurs concernés batailleront ferme pour obtenir un règlement satisfaisant. Ce sera intéressant à surveiller!!

Jacques ARCHAMBAULT.

Rien de plus plat, c'est sûr,
que le discours du Trône mais :

Qu'est-ce qui va se passer, maintenant à Ottawa

A partir des phrases vagues et des silences calculés du discours du Trône, notre collaborateur essaie de deviner ce que nous réserve la prochaine session. Sur la défense (près de \$2 milliards) pas un mot. Le chômage? Il va disparaître tout seul. Le prix des aliments? On y verra. Quelques "phénomènes" qui nous représentent à Ottawa.

RIEN n'est plus décevant que la lecture d'un discours du Trône. Il réserve rarement des surprises et, parfois, il est plus significatif par ce qu'il escamote que par ce qu'il contient. Il faut habituellement lire entre les lignes pour déchiffrer les véritables intentions du gouvernement. Alors que le Cabinet devrait dans ce message traditionnel énoncer les grandes lignes de son programme législatif, il s'en tient souvent à un simple prologue d'une nature très inoffensive.

Des silences qui parlent!

Le discours du Trône, lu par le gouverneur général Vanier à l'ouverture de la session fédérale, jeudi dernier, n'échappe pas à cette règle. S'il annonce plusieurs législations intéressantes comme la création d'un nouveau ministère, le droit de vote aux Indiens et une déclaration des Droits, il renferme certains projets très secondaires, sans compter quelques déclarations de prin-

cipes qui n'engagent à rien. Mais où il est remarquable, c'est dans ses omissions. Le chef de l'Opposition, M. Pearson, n'a pas tardé à en signaler une de taille: le gouvernement est muet en ce qui concerne la défense nationale. Comment ignorer un secteur qui engouffre une large portion du budget total, soit \$1,750 millions? Faut-il voir dans cette attitude une confirmation de l'indécision complète du Cabinet Diefenbaker en matière de défense et une absence de toute politique cohérente et définie? Depuis qu'ils ont pris le pouvoir, les conservateurs se contentent d'une politique à la petite semaine, faite d'expérimentations désastreuses et d'approximations.

A nos dépens

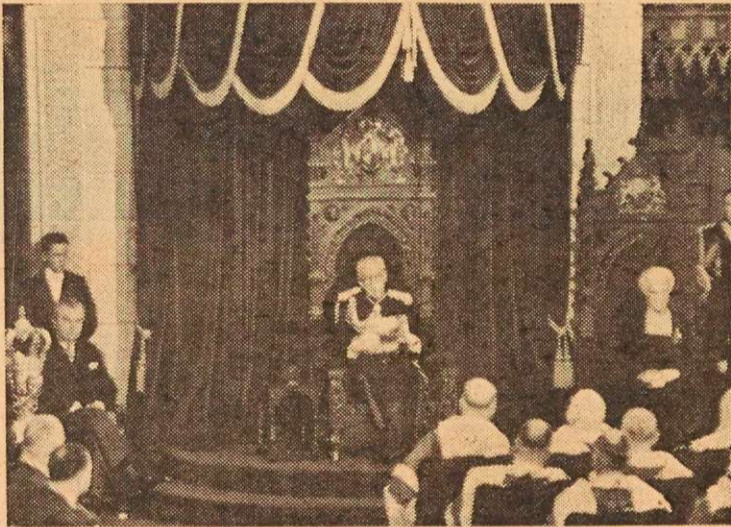
Il est regrettable que l'expérience se fasse aux dépens des contribuables. La présente session sera-t-elle le théâtre d'un vrai débat sur la défense? Avant de voter en bloc le budget à cette fin, les représentants du peuple devraient se demander, en toute lucidité, s'il est avantageux que nous allouions de si fortes sommes à l'établissement et au maintien d'un système de protection que quelques bombes à hydrogène feraient écrouler. Nous

faut-il suggérer des moyens concrets pour le régler. Pour les économistes conservateurs, le relâchement de l'embauchage durant l'hiver est inévitable, fatal. Donc, si le mouvement peut être atténué, il est impossible de l'éliminer.

Un plan, s.v.p.

Le mouvement ouvrier réclame depuis longtemps une planification de notre économie. La preuve n'est pas faite que la solution de tous nos maux soit là, mais il en coûterait peu de tenter une expérience systématique de ce côté. Ce à quoi nos gouvernements se sont toujours refusés. Le secrétaire général de la C.T.C.C., M. Jean Marchand, rappelait dans son message à l'occasion de la nouvelle année que "tant et aussi longtemps que le gouvernement fédéral n'élaborera pas, en collaboration avec les organisations d'employeurs et de travailleurs, une politique de plein emploi, les citoyens canadiens souffriront d'insécurité chronique." L'action gouvernementale est nécessaire en ce domaine; il ne faut pas s'attendre que l'industrie elle-même prenne des mesures concrètes pour répartir le travail sur toute l'année et planifier la production.

LE GENERAL VANIER LISANT LE DISCOURS DU TRONE



C'est le gouverneur général qui fait la lecture mais le premier ministre est responsable du contenu.

sommes dans un engrenage et nous ne semblons pas vouloir en sortir.

Rien pour nous

Le discours du Trône n'est pas particulièrement réjouissant pour l'ouvrier. Le gouvernement affirme que "l'ensemble de la situation économique du Canada s'est considérablement amélioré en 1959, et (que) les perspectives pour 1960 sont favorables". Il note, presque incidemment, que "le problème périodique du chômage saisonnier demeure", mais il s'empresse d'ajouter que "l'expansion de la production et de l'emploi s'est poursuivie dans tout le pays". Et voilà comment on dispose des malaises économiques actuels! Ottawa s'en tient à une politique de laisser-faire et essaie de rassurer par des déclarations creuses. Il n'indique nullement son intention de s'attaquer de front au problème du chômage. Il ne suffit pas de dire, avec un certain fatalisme, que celui-ci est saisonnier; encore

Le coût des aliments

Encore dans la sphère économique, le Cabinet annonce, dans le discours du Trône, son intention de réviser la loi sur les aliments du détail. Le texte ne donne pas plus de précisions. Ottawa projette-t-il de donner suite à certaines recommandations du rapport de la Commission royale d'enquête sur les écarts de prix des denrées alimentaires? On ne saurait le dire maintenant. Espérons cependant que le gouvernement ne fera pas subir au rapport un enterrement de première classe, comme il arrive souvent dans ces circonstances. S'il est un secteur qui frappe durement les classes laborieuses, c'est bien celui du coût des aliments. Suivant en cela la suggestion des commissaires, les autorités fédérales devraient au moins mettre sur pied ce conseil des prix, de la productivité et

(Suite à la page 7)

L'histoire des travailleurs (I) LA LUTTE

Choix de textes et commentaires

C'est le titre d'une petite brochure publiée récemment par l'A.C.O. française. Il s'agit d'une note doctrinale, composée par des membres de la commission épiscopale du monde ouvrier et discutée avec les dirigeants laïques de l'action catholique ouvrière. (27).

Les textes que j'ai cités depuis le début de cette série de commentaires sur l'histoire des travailleurs ont montré, ce me semble, l'âpreté du combat pour la promotion ouvrière. Pour des chrétiens, cette "lutte de classes" pose, ou devrait poser, des problèmes de conscience. Sans vouloir recourir directement à l'argument d'autorité, dont nous faisons parfois un usage abusif, j'ai cru utile de verser au dossier quelques passages d'un texte qui s'adresse en premier lieu à la France, mais dont la portée est universelle.

Fait indiscutable

"L'Eglise ne nie pas le fait de la lutte des classes. En effet, la lutte de classes, c'est-à-dire l'opposition réelle entre la catégorie sociale désignée sous le nom de classe ouvrière ou de monde ouvrier et la catégorie sociale désignée sous le nom de capitalisme, de patrons ou de bourgeoisie est un fait indiscutable." (28)

Collaboration ou résignation

"L'Eglise exhortera toujours à l'union les diverses catégories sociales, comme elle exhorte les divers pays à se maintenir en paix les uns avec les autres. Cela ne veut pas dire qu'elle demande la résignation passive devant l'injustice. Mais le but final de l'action ouvrière doit toujours être l'union de tous dans la justice, la vérité et une vraie fraternité. (29)

Et plus loin on ajoute: "elle n'est pas conforme à la doctrine de l'Eglise, l'attitude de certains chrétiens qui, sous prétexte de non-violence, prétendraient exiger du monde ouvrier, une résignation purement passive devant l'injustice. Quand on est seul en cause, on peut ne pas résister au mal; mais quand il s'agit des autres, on doit résister au mal. Parfois même ne pas résister devient une complicité. (30)

De la violence...

Même si elle repousse la violence, la lutte de classes peut être menée avec force et une grande énergie. En effet, on ne peut parler sérieusement de lutte de classes sans parler de son efficacité. Or, sans la force, il n'y a pas d'action efficace; mais il ne faut pas confondre la force et la violence. Par ailleurs, il ne suffit pas de faire attention aux actes de violences dans la lutte de classes, mais aussi à un état de violence; maintenir des travailleurs dans des conditions inhumaines de vie, c'est mener la lutte de classes par la violence, même s'il n'y a ni injure, ni brutalité, ni usage de la répression armée. On pourrait dire la même chose à propos de la haine; il y a la haine chaude de

EUGENE RANCOURT, secrétaire de la Fédération Nationale du Cuir et de la Chaussure du Canada, Inc., informait récemment la C.T.C.C. que le 5 janvier dernier, M. Patrick F. Dooley, secrétaire de l'Association des Manufacturiers de Chaussures de Québec, avait avisé M. A. April, agent d'affaires de l'Union Protectrice des Travailleurs en Chaussures de Québec, d'une décision quelque peu étrange.

En effet, l'Union apprenait le 5 janvier que les manufacturiers de chaussures de Québec, lors d'une assemblée régulière, avaient résolu de ne pas retenir sur la paie de leurs employés l'augmentation de cotisation syn-

Etrange décision

LES MANUFACTURIERS S'ALLIENT A LA D

dicale adoptée par l'Union au cours d'un ralliement spécial convoqué en marge du conflit de la DOMINION TEXTILE de MAGOG.

Lors de l'assemblée du Syndicat des ouvriers en chaussures de Québec, les membres, sur recommandation des officiers et de M. Marius Bergeron, aviseur technique de la CTCC, avaient décidé d'augmenter la cotisation syndicale de 1 p. 100 de leur salaire hebdomadaire pour la durée du conflit du TEXTILE.

CIGARETTES
"EXPORT"
BOUT UNI OU FILTRE

(Epilogue)

DE CLASSES

es de JEAN-PAUL LEFEBVRE

celui qui se laisse emporter à des violences extérieures et il y a la haine froide de celui qui maintient d'autres hommes dans une situation indigne de l'homme, même s'il exclut toute violence extérieure. Ces quelques réflexions sur la violence et la force, sur les actes de violence et l'état de violence, sur la haine froide et la haine chaude demanderaient à être développées davantage. On a voulu au moins montrer l'extrême complexité des problèmes concrets qui doivent se poser non seulement à la conscience des ouvriers mais aussi à la conscience de ceux qui ne sont pas ouvriers. (31)

Du capitalisme

"En ce qui concerne les changements de régime économique ou politique, il est bon de rappeler que l'Eglise ne se considère comme liée à aucun régime déterminé. Le chrétien a donc le droit, non seulement de désirer mais aussi de travailler efficacement par tous les moyens légitimes, à l'instauration d'un régime différent du régime capitaliste, pourvu que, dans ce nouveau régime, soient sauvegardés les principes du droit naturel conformément à la doctrine de l'Eglise. L'Eglise n'est pas plus liée au capitalisme du XIXe siècle ou du XXe siècle qu'aux divers régimes économiques qui se sont succédés depuis sa fondation." (32)

On se rappellera que dans leur lettre pastorale collective sur le problème ouvrier, NN. SS. les évêques de la province de Québec déclaraient: "Que l'on se garde encore de penser que, par ses rappels des principes chrétiens, l'Eglise entend protéger un régime économique ou même un régime politique. Voyons plutôt. Elle a dénoncé et elle dénonce les abus du capitalisme et les tendances matérialisantes du régime issu du libéralisme économique, parce que ce régime ne respecte pas la dignité de la personne et qu'il a donné naissance à un monde matérialiste dans lequel l'homme, et particulièrement l'ouvrier, peut difficilement vivre une vie digne de Dieu et de lui-même. (33)

Il s'agit de savoir si les citoyens de notre génération, les chrétiens en particulier, croient vraiment à l'égalité fondamentale de tous les hommes et aux droits inaliénables de la personne humaine. C'est la question préalable qu'il faut poser, car c'est la pierre d'angle des combats pour la justice et la liberté.

Ceux qui possèdent cette foi dans l'homme et dans sa dignité peuvent trouver dans l'histoire des travailleurs un stimulant efficace et d'utiles leçons de choses.

- (27) La brochure porte la signature de Mgr Emile Guerry, Président de la Commission épiscopale du monde ouvrier.
- (28) La Lutte des Classes — Action catholique ouvrière, p. 8.
- (29) *ibid.*, p. 14.
- (30) *ibid.*, p. 19.
- (31) *ibid.*, p. 10.
- (32) *ibid.*, p. 16.
- (33) Le problème ouvrier en regard de la doctrine sociale de l'Eglise — Lettre pastorale collective de Leurs Excellences NN.SS. des Evêques et Archevêques de la province de Québec, Edit. Bellarmin, p. 14.

ion à Québec

RS DE CHAUSSURES DOMINION TEXTILE

Or, la décision de l'Association des Manufacturiers de chaussures de Québec qui s'applique aux 1,500 travailleurs soumis aux conventions collectives, est à l'effet que les employeurs refuseront de retenir l'augmentation de cotisation syndicale à moins que les membres de l'Union aient signé une nouvelle autorisation à cet effet.

Cette décision antisyndicale est contraire aux dispositions des conventions collectives de travail intervenues dans l'industrie de la chaussure à Québec en

mars 1959, concernant la retenue syndicale. Par ces conventions collectives, tous les employeurs sont tenus de retenir sur la paie des employés membres du syndicat, la cotisation syndicale pour les montants et aux échéances prescrites par la Constitution et les Règlements de l'Union.

A la suite de cet événement, l'Union des Travailleurs en chaussures de Québec vient d'aviser les Manufacturiers de chaussures en cause que leur attitude les expose à payer personnellement la hausse de cotisation syndicale si aucun changement n'est apporté.

De plus, on étudie la possibilité de prendre des procédures judiciaires contre l'Association des Manufacturiers de chaussures de Québec.

E. R.

EST-CE UNE FARCE ? EST-CE SERIEUX ?

Un ministre dit non; il doit démissionner!

C'est une histoire étonnante qui vient de se passer en France. Parce qu'il refuse de voir les travailleurs entrer aux conseils d'administration des compagnies, M. Antoine Pinay, ex-ministre des Finances, a dû se retirer. Fernand Jolicoeur essaie de savoir si c'est une tentative sérieuse de promotion ouvrière... ou une mauvaise farce politique.

PENDANT que chez nous les travailleurs du textile doivent faire la grève pour obtenir le droit de dire leur mot dans les changements techniques des tâches, en France, le ministre des Finances, M. Antoine Pinay, doit donner sa démission parce qu'il s'oppose à la nomination de délégués du personnel dans les conseils d'administration des grandes compagnies. On ne vit évidemment pas sous les mêmes cieux. Tout n'est cependant pas rose pour le peuple français qui subit avec grande peine les transformations profondes imposées par de Gaulle à son régime politique. Il avait depuis longtemps perdu l'habitude de sentir peser sur lui une main de fer. Les travailleurs ne se contenteraient pas non plus d'un texte de loi qui leur ouvrirait les portes des conseils d'administration, mais ne leur permettrait peut-être pas d'avoir leur mot à dire dans une meilleure répartition des revenus entre les actionnaires, les directeurs et la main-d'oeuvre. Ils sont heureux d'apprendre que le gouvernement actuel a l'intention d'intervenir davantage dans les affaires des grandes entreprises, mais ils ne sont pas du tout satisfaits des bas salaires qu'ils reçoivent, des taxes élevées qu'ils ont à payer et du coût de la vie qui monte sans cesse.

Vingt ans en arrière...

Mais à suivre les événements qui se déroulent, aujourd'hui, en France, on a l'impression que les ouvriers sont, là-bas, à la veille de conquérir des droits que nous nous contentons pour le moment de voir inscrits dans notre déclaration de principes et pour lesquels nous ne pourrions peut-être lutter efficacement que dans vingt ans d'ici. On vient à peine de nous accorder le droit à la parité sur la Commission de Relations ouvrières. On se sent, hélas! loin du jour où le gouvernement présentera en Chambre un projet de loi ayant pour but d'obliger des compagnies comme l'Aluminium, la Dominion Textile, la Canadian Johns Manville et autres de même acabit, à faire place à des délégués syndicaux sur leurs conseils d'administration. C'est pourtant ce qui se passe actuellement en France et ce qui explique le départ de M. Antoine Pinay, ministre des Finances.

Pinay, champion de l'entreprise privée

Il existait, depuis quelque temps, un sérieux conflit dans le cabinet dirigé par le premier ministre Michel Debré, entre les



M. ANTOINE PINAY

membres du parti de ce dernier, qu'on appelle l'Union pour la Nouvelle République et les Indépendants (M. Pinay et trois autres). Les difficultés ont surtout

commencé quand M. Jeanneney, membre de l'UNR et ministre de l'Industrie et du Commerce, a présenté en Chambre, au début de décembre, un projet de loi visant à l'intervention gouvernementale dans les entreprises et dans l'économie du pays et à la nomination de délégués du personnel dans les conseils d'administration. On a tout de suite, dans les milieux bourgeois, accusé MM. Debré et Jeanneney et leurs supporters de vouloir "soviétiser" la France, d'être plus socialistes que les socialistes eux-mêmes, etc., etc. Et M. Pinay s'est fait le champion de l'entreprise privée, du libéralisme, du principe de la non-intervention de l'Etat dans le domaine des affaires et d'autres trucs de même inspiration.

Litanies capitalistes...

On a un peu — beaucoup — l'impression d'avoir entendu souvent ces accusations de socialisme et ces litanies de principes capitalistes de ce côté-ci de l'océan. L'un des derniers prétextes à de tels sons de cloche a été la réclamation par les centrales syndicales auprès du gouvernement de l'institution d'un plan public d'assurance-santé. Il y a bel lurette qu'on n'ose plus parler en Europe de socialisme au sujet d'une telle mesure qui existe là-bas depuis longtemps. Mais il faut supposer que tant qu'il restera des capitalistes, au moins certains d'entre eux cher-

(Suite à la page 7)

EDUCATION

Les fonctionnaires dans l'organisation métropolitaine

— Un cours de GERARD PICARD —

"L'avenir du fonctionnaire municipal dans l'organisation métropolitaine", tel sera le sujet que traitera M. Gérard Picard, ex-président général de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada, lors d'une séance spéciale d'études qui se déroulera le mercredi soir, 27 janvier 1960, à 7 h. 30, en l'école des Métiers commerciaux, 1265, rue St-Denis, vient d'annoncer M. A. Parent, président du comité d'éducation du Syndicat des fonctionnaires. La séance, sous la présidence de M. René Constant, président du Syndicat national des fonctionnaires municipaux de Montréal, Inc., réunira les participants des cours de personnalité des Ateliers de la Fonction publique et du Collège d'éducation populaire. Les fonctionnaires municipaux de Montréal auront, à cette séance, l'occasion d'étudier divers projets pour le programme d'éducation futur.

Par ailleurs, M. Parent a annoncé la tenue d'une fin de semaine d'études à Montréal, pour tous les fonctionnaires, sur l'organisation scientifique du travail de bureau.

Cette fin de semaine se déroulera les samedi et dimanche, 27 et 28 février prochain. Le titulaire du cours sera M. Gérard Bélair, B.A., LL.B., A.C.I., E.O.S.T., conseil en organisation. On sait que M. Bélair a déjà présenté ce cours lors des Ateliers de la Fonction publique et sur demande d'un très grand nombre de fonctionnaires, il reprendra, dans une fin de semaine d'études, l'ensemble du cours. Tous les fonctionnaires sont invités à s'inscrire à cette fin de semaine d'études en appelant M. Joseph Naud, secrétaire du service d'éducation, UN. 1-3811, poste 2415 ou, après

les heures de bureau, à LA. 3-7668.

M. André Léveillé assume la responsabilité de l'organisation matérielle du cours qui est sous la responsabilité de MM. Jean-Robert Gauthier et Jean Dupire, respectivement directeur et directeur-adjoint du service d'éducation.

Nouveau local

A la suite du désastreux incendie qui a ravagé presque entièrement le local du Syndicat au 428b, Place Jacques-Cartier, le Syndicat national des fonctionnaires municipaux de Montréal, Inc., a maintenant déménagé ses pénates à 468 est, rue Duluth et les numéros de téléphone sont VI. 2-8751-2-3.

Pour la réclamation de l'assurance en maladie, on s'adresse également aux mêmes numéros.

Les problèmes du Travail débouchent sur le plan politique

La grève de l'acier aux Etats-Unis qui s'est terminée le 7 janvier courant par une éclatante victoire pour les syndicats ouvriers a déjà donné lieu à beaucoup de commentaires de la part des observateurs, des problèmes de relations du travail. Et, en un sens, ce conflit illustre bien certains aspects qui caractérisent les relations patronales-ouvrières dans un monde industrialisé et démocratique.

L'enjeu

L'enjeu était double: une augmentation de salaires et le droit de regard pour les syndicats dans les changements technologiques. Dans les deux cas, le triomphe syndical dépasse ce que prévoient les plus optimistes. En effet, en ce qui concerne les salaires, les compagnies ont accepté de donner plus que ce qu'elles auraient été obligées d'accorder avant la grève au mois de juillet; quant à la clause visant les changements des tâches, elle demeure ce qu'elle était dans l'ancienne convention, ainsi que le désiraient les syndicats. On a seulement accepté la formation d'un comité patronal-ouvrier chargé d'étudier les moyens d'accroître l'efficacité et ses recommandations ne lient point les parties.

La politique

Comment se fait-il donc que les compagnies qui s'étaient montrées jusque là si intransigeantes aient accepté un tel règlement? Qu'ont-elles donc fait de tous les arguments qu'elles mettaient de l'avant pour s'opposer aux demandes syndicales?

Le règlement de ce conflit montre jusqu'à quel point les problèmes de relations du tra-

Le règlement de la grève de l'acier aux Etats-Unis vient d'en fournir une nouvelle preuve — "L'inflation" et la "liberté nécessaire" se sont effacées devant les élections!

vail ne se situent plus uniquement sur le plan économique, mais qu'ils débouchent sur le plan politique. Dans les décisions à prendre, si l'aspect économique est une donnée, celle-ci n'est pas la seule. On remarque aussi que pour dirimer un conflit d'intérêts, si les économistes, les techniciens dans l'administration ont un rôle utile à jouer, quand vient le temps d'établir une politique, de prendre une décision, ceci dépasse leur rôle. Cette responsabilité est d'autre ordre et doit être assumée par la direction.

Des "experts"

Les experts des compagnies soutenaient que toute augmentation de salaires provoquerait l'inflation; ceux des syndicats, au contraire, tenant compte des bénéfices énormes réalisés dans l'industrie de l'acier, répondaient que les augmentations pouvaient être absorbées sans accroissement de prix. On a même affirmé que les prix pouvaient être diminués. Qu'en est-il au juste? Seul l'avenir le dira. Dans le règlement, il n'a pas plus été question de l'inflation. Et pas davantage de la "nécessaire" liberté d'initiative que réclamaient les compagnies dans les changements de tâches.

Les compagnies d'acier, dans l'établissement de leur stratégie, avaient beaucoup compté sur un concours de circonstances qu'elles croyaient favorables pour ga-

ner la partie. Elles ont été les premières à utiliser la puissance politique pour supporter leurs positions et mettre, enfin, les syndicats à leur main.

En effet, depuis une couple d'années, la publicité donnée dans toute la presse américaine à l'enquête sénatoriale McClellan n'avait-elle pas contribué à déprécier les syndicats dans l'opinion publique et à leur faire perdre la sympathie d'une bonne partie de la population? De plus, les prétentions des compagnies ne s'inséraient-elles pas tout naturellement à l'intérieur de la grande campagne contre l'inflation entreprise par le président Eisenhower? Enfin, la présence même d'une administration gouvernementale manifestement favorable garantissait le succès de l'action patronale.

Sans aucun doute, la puissance économique des syndicats a joué un rôle dans leur victoire. Mais s'ils ont réussi à gagner la partie, c'est beaucoup plus dû à des raisons d'ordre politique.

Les élections

L'absence d'un règlement avant le 26 janvier, avec une seconde grève, aurait obligé le président Eisenhower à prendre ses responsabilités. A ce moment, il aurait été fort embarrassé. Pour retenir les ouvriers au travail, il aurait été contraint d'imposer le contrôle gouvernemental de l'industrie de l'acier. Et les élections de

novembre 1960 s'en venaient. Il ne pouvait donc pas risquer de mettre contre son parti tout le vote ouvrier et ainsi donner des chances de succès électoral au parti démocrate qui en aurait certainement profité. Il valait donc mieux tâcher de tirer profit de la situation pour redorer le blason des Républicains.

Deux hommes

C'est ce qu'il a fait en renversant ses positions et en mettant en vedette deux hommes qui seront vraisemblablement candidats à la présidence et à la vice-présidence pour le parti républicain: l'actuel vice-président Nixon et le secrétaire du Travail Mitchell.

Les compagnies de l'acier ont ainsi non seulement perdu le support politique sur lequel elles comptaient pour gagner la victoire, mais, en raison de l'éventualité du succès électoral de ces deux hommes, elles ont préféré pouvoir conserver leurs bonnes grâces en se rendant à leurs demandes et en réglant le conflit d'une façon favorable aux syndicats.

La seule ombre au tableau qui reste est la suivante: si l'intervention gouvernementale s'était manifestée dans le même sens au cours du mois de juin dernier, elle aurait obtenu le même résultat et cette grève aurait été épargnée avec toutes ses conséquences pour l'industrie, les travailleurs et l'économie américaine.

Ce règlement est donc une décision électorale de la part du gouvernement américain et une décision politique de la part des compagnies. Il illustre bien la limitation du rôle des économistes en pareil domaine. S'il leur revient d'éclairer la situation, grâce à leurs connaissances, la décision finale implique de la conjoncture politique qui dépasse le champ de leur compétence. C'est pourquoi dans le règlement des conflits d'intérêts, patrons comme syndicats ouvriers ont raison de se refuser à recourir à l'arbitrage obligatoire, même si le tribunal était composé des experts les plus compétents.

Chercher des alliés

Les relations du travail dans la grande industrie ne sont plus exclusivement un problème économique. Elles sont aussi un problème politique. C'est inévitable. Aussi bien l'admettre et en tenir compte. L'expérience que vient de vivre le peuple américain le démontre à n'en pas douter. On doit cependant regretter que ce soient des préoccupations électorales qui aient pris le pas sur des considérations de bien commun. Mais notons, que dans ce cas-ci, ce sont les compagnies qui avaient voulu profiter de leurs alliés politiques, lesquels, à la fin, se sont tournés contre elles. Elles seraient bien mal venues, à l'avenir, de se scandaliser si les syndicats ouvriers allaient aussi se chercher des alliés dans ce domaine. Nous serions bien surpris qu'ils ne le fassent point.

Maurice LADOUCEUR

Lave les petits, fais la cuisine, étends le linge, cours au magasin . . .

Les mères de famille ne sont pas des robots!

Mais il n'est pas facile de trouver dans la journée d'une maîtresse de maison, les minutes de repos et de réflexion qui l'empêchent de devenir une machine. Voici quelques avis sur un problème difficile.

Elles sont nombreuses les femmes qui entrent à la maison, le soir, exténuées de leur journée de travail à l'extérieur. Une autre journée les attend: repas à préparer, ménage, devoirs des enfants à surveiller, et le mari aussi à qui il faut bien accorder un peu de temps.

Les autres qui restent à la maison avec plusieurs enfants sont-elles plus détendues quand six heures arrivent? Actives dans les travaux ménagers, présentes aux enfants et à leurs nombreux problèmes, elles portent aussi le soir, le poids de la journée.

Les plus fatiguées

Les plus fatiguées sont peut-être celles qui ont un ou deux enfants tant elles apportent de minutie et de perfection à l'accomplissement des tâches journalières. Et qui d'entre nous ne participe à aucune vie sociale? cinéma, théâtre, visites, réunions... Ces activités de notre vie, même réduites au minimum, alliées à la fatigue des journées et aussi à une certaine paresse qui nous empêche souvent de fermer la télévision, même si c'est ennuyeux, achèvent de créer un mur entre la vie fébrile qui est nôtre et nos possibilités de réflexion, de détente, de silence. Mariées ou célibataires, travaillant à l'extérieur ou maîtresses de maisons, nous nous laissons happer par l'activisme. Nous sommes toutes, à des degrés différents, atteintes par la fébrilité de la vie moderne qui nous pousse sans cesse. Vous trouvez le tableau trop noir? Il n'est pourtant pas complet.

Ce n'est pas tout!

Car aujourd'hui on nous demande aussi, avec raison, une compréhension des problèmes du monde; celui qui nous entoure; métier du mari, politique syndicale, engagement sur le plan pa-



Ce qu'on appelle "le temps de souffler" . . .

roissial et autre. De même une attention aux problèmes d'envergure qui déchirent les pays éloignés. Il paraît qu'aujourd'hui, la femme moderne doit être capable d'assumer les problèmes multiples que la vie moderne pose et qui étaient inconnus au temps de nos grands-mères.

Des questions

C'est beaucoup exiger de nous et je me pose quelques questions. Sommes-nous capables, prêtes à cela? Nous allons d'abord à ce qui est l'essentiel pour nous; tenir debout une famille, une maison et en meilleure santé possible. Quel temps, quel goût nous reste-t-il pour nous retrouver face à nous-même, pour lire, pour réfléchir, pour penser? Plaçons-nous, à travers nos journées, ces moments de réflexion qui peuvent faire de nous autre chose

que des robots poussés par l'habitude de l'action et la nécessité des tâches quotidiennes?

Quelques femmes peuvent me dire: "Je le prends ce temps à travers les gestes du travail quotidien, à mesure que se posent les problèmes." Oui, mais, est-ce suffisant? D'ailleurs beaucoup de femmes ne sont pas familières avec ce genre de réflexion. Elles en sont incapables. Il leur faut des moments déterminés pour lire, réfléchir, en dehors du bruit des enfants et des problèmes mêmes qu'ils posent.

Par goût

Il y a les femmes qui, par goût, par tempérament, ont continué après leur mariage à s'intéresser à tous les problèmes extérieurs au foyer. Mais, il faut avouer qu'elles avaient acquis cet intérêt avant leur mariage.

Il est plus facile pour elles de prendre du temps pour lire, se renseigner. Beaucoup d'autres ont à s'initier à tous ces nouveaux problèmes multiples et complexes; c'est pour elles que la tâche est la plus lourde. D'où, bien souvent, une indifférence compréhensible. Dans certains foyers, l'outillage ménager permet à la femme de se libérer de plusieurs tâches serviles. Elle a alors plus de loisirs, moins de fatigue. En profite-t-elle vraiment si elle n'a pas d'intérêt autre que sa routine quotidienne... Mais, cette solution; toute idéale qu'elle soit, est le lot aujourd'hui d'une minorité de foyers tant le budget restreint empêche l'achat de ces machines automatiques. Et cette solution en est une bien technique, qui ne résout pas tous les problèmes posés à la femme.

Vouloir . . .

Alors, qu'est-ce qui peut nous permettre de nous retrouver nous-mêmes à travers l'effervescence de notre vie? Il y aurait celle de la volonté tout d'abord; vouloir créer en nous cette zone de silence qui permettra la réflexion. Profiter du moment qui passe, un après-midi tranquille, surmonter la fatigue en prenant un livre ou une revue. Inconsciemment, ce sera une détente physique, un repos et une initiation à un monde qui trop souvent nous échappe. Nous retrouver nous-mêmes à travers le quotidien, c'est difficile; mais ce n'est pas impossible, à condition de le vouloir et de faire surgir les moments qui nous permettent cette réflexion.

Renée GEOFFROY

Qu'est-ce qui va se passer...

(Suite de la page 4)

du revenu qui serait chargé de renseigner périodiquement le public sur le coût des produits de consommation. Nous ne croyons pas que cet organisme puisse améliorer la situation d'une manière sensible, mais il serait peut-être le prélude à un véritable tribunal d'arbitrage sur les prix, dans le sens que recommande la C.T.C.C. depuis une dizaine d'années.

Un vrai "bleu"

C'est le premier discours du Trône, présenté par les conservateurs, qui ne se ressent pas des programmes législatifs de l'ancienne administration libérale. Jusqu'à la session de l'an dernier, les projets des ministériels apparaissaient quelque peu dans un contexte de réaction à l'égard des législations passées sous les libéraux, quand ils n'étaient point des mesures déjà étudiées ou mises de l'avant par ces derniers pendant leur séjour au pouvoir. Désormais, les conservateurs sont installés solidement dans la barque gouvernementale: ils ont acquis de l'expérience dans l'administration des affaires de l'Etat et devraient être en mesure d'imprimer leur marque propre à la politique canadienne. Ils ne peuvent plus imputer leurs erreurs ou leur inaction dans certains domaines au fait qu'ils sont liés aux actes de l'ancien régime ou encore qu'il leur faut du temps pour "remettre de l'ordre" dans l'administration. Il y a reculé maintenant et

Un ministre...

(Suite de la page 5)

cheront toujours l'occasion d'accuser de tous les péchés capitaux ceux qui ne veulent pas se plier à leurs quatre volontés. L'occasion du projet Debré-Jeanneney était trop belle pour qu'ils la rament! Et les voilà, une fois de plus, partis à cheval sur leur grand principe de liberté envers et contre tous...

L'attitude de De Gaulle

Le gouvernement Debré semble cependant avoir les reins assez forts pour résister aux pressions par trop capitalistes — du moins pour le moment. Pendant quelques semaines, au début de la crise, on s'est demandé si le président Charles de Gaulle ne supporterait pas son ami Pinay à qui il avait donné, en 1958, carte blanche dans le domaine économique et financier. D'ailleurs, M. Pinay avait été le principal artisan d'un certain redressement économique qu'on commençait à connaître en France et il était déjà appelé le "père" du nouveau "franc lourd" (un nouveau franc vaut 100 francs) qui promet une meilleure stabilité monétaire au pays. De Gaulle a dû considérer enfin que ce n'était là que des améliorations techniques très insuffisantes et que la France avait besoin, à l'heure actuelle, de réformes profondes, comme celle de l'intervention de l'Etat dans l'économie. Il a donc déposé Pinay et l'a remplacé par M. Wilfrid Baumgartner, gouverneur de la Banque de France.

Pour nous, une raison d'espérer?

Il sera intéressant pour nous de suivre les nouvelles qui nous parviendront de France au cours des prochains mois. Peut-être y trouverons-nous des raisons d'espérer et de continuer nos luttes pour une plus grande intégration de la classe ouvrière à toute la société.

Et nos députés?

c'est beaucoup mieux ainsi. Nous verrons à cette session s'ils ont un programme législatif à longue échéance. Cette orientation servira également l'opposition, surtout l'équipe libérale. Cette dernière, n'étant plus en partie solidaire de certaines législations des conservateurs, sera plus à même de jouer son rôle et d'attaquer à fond la politique gouvernementale dans ses points faibles. Elle n'a plus le complexe du pouvoir et pensera peut-être plus à bâtir qu'à rappeler les gloires de son passé.

Pour le bien des Canadiens français, il est à espérer que la députation conservatrice de la province de Québec montrera un autre visage que celui qu'elle a exposé jusqu'ici et qu'elle ne se donnera plus en spectacle à tout le pays. S'il fallait que le Parlement fédéral soit composé uniquement de phénomènes comme les Remy Paul ou les L.P. Pigeon, ce serait désespérant pour l'avenir du parlementarisme canadien. Cela m'étonnerait que, par le passé nous avons eu comme représentants du parti au pouvoir autant de nullités. L'om-

bre de Duplessis ne plane plus sur les députés conservateurs canadiens-français. Ils ont maintenant la chance de faire oublier leurs origines politiques. Sauront-ils profiter de l'occasion pour se dégager complètement du duplessisme et démontrer à la nation qu'ils sont capables de faire autre chose que de chasser les sorcières?

Nos ministres

Aussi longtemps qu'ils agiront ainsi, nous comprendrons l'hésitation de M. Diefenbaker à confier des ministères importants à des députés de langue française. Il faut se rendre à l'évidence:

nous avons la représentation ministérielle que nous méritons. Faisons un relevé rapide: sur cinq ministres canadiens-français, trois sont presque en tutelle. MM. Sévigny et O'Hurley, respectivement ministre associé de la Défense et ministre de la Production de la Défense, orbitent autour de M. Parkes, ministre de la Défense, alors que M. Balcer occupe un poste, celui de solliciteur général, qui est en fait une branche du ministère de la Justice dont le titulaire est M. Fulton. Cette situation se passe de commentaires. Il appartient aux députés canadiens français d'y apporter un correctif.

Paul NOGARET

QUE PUIS-JE FAIRE POUR VOUS?

Le gérant de votre banque est très abordable, et vous avez intérêt à causer avec lui. Non seulement parce qu'il sait beaucoup de choses à propos d'affaires de banque, mais aussi parce que ses connaissances et son expérience peuvent vous être utiles.

À ses yeux, la banque est beaucoup plus qu'une question d'argent et de chiffres. La banque est pour lui l'occasion de collaborer avec ses clients, de vous aider à résoudre vos problèmes et à réaliser vos projets. Sa formation l'a préparé à tenir ce rôle, et il le joue toujours avec plaisir. Vous verrez que c'est un homme qu'il est bon de connaître.

LES BANQUES À CHARTE
DESSERVANT
VOTRE VOISINAGE



Nurses Deny Wage Boosts Cause Of Increased Hospital Rates

The Association of Nurses of the Province of Quebec has protested against any implications that nurses salaries here are unreasonably high or that recent salary increases are the basic cause of increased charges for hospital patients.

Miss Helen F. Reimer, secretary-registrar of the Nurses Association said that such an impression might have been gathered and indeed was gathered by many people from reports of the annual meeting of the Montreal General Hospital held last week.

The treasurer of the hospital reported that rates had been increased "with great reluctance" as a "first step" in meeting

increased costs that included recent salary increases to nurses. Miss Reimer said recent proposals by the Nurses Association accepted by the Quebec Hospital Association set the basic salary for a fully qualified registered nurse a \$275 a month. This, she said, was based on the "median" salary paid nurses across Canada and still leaves the Montreal and Quebec nurses underpaid in comparison with other professional people such as teachers, in comparison with unprofessional people such as stenographers and manual workers and in terms of the cost of living here.

As the hospitals have declared time and time again, Miss Reimer

said, their main financial problem is the inadequacy of the amounts they receive under the Quebec Public Charities Act and the fact they receive no government funds at all for the operation of out-patients departments.

Miss Reimer said that of 1,200 nurses graduated in Quebec last year 450 left the province to work elsewhere. She said 266 went to work in other provinces 168 went to the United States and the rest to other countries. The main reason for the loss of 25 per cent of nursing school graduates was the low salaries paid here.

Miss Reimer declared that in New York a nurse's starting salary is \$325 to \$350 a month.

ORGANIZING NORTH SHORE WORKERS

UNION VICTORY IN SIGHT ON THE NORTH SHORE

The majority of workers with the Canadian-British Aluminum Company have signed C.C.C.L. union membership application cards — The International Metallurgists Union have abandoned the fight — The next to back down is the Sheet Metal Workers Union

The fight which has lasted for the past several weeks at Haute-Rive on the North Shore of the St. Lawrence River for union representation to bargain for some 950 workers employed by the Canadian-British Aluminum Company is drawing to a close.

It is now quite evident that the final result will be a victory for the C.C.C.L. union over the International Sheet Metal Workers' Union, of which an important majority of the workers have expressed preference for membership in our union.

As is already known, the Sheet Metal Workers' Union in connivance with the company signed a labor contract which was inferior to assure the right of representation.

By this action the American union sought the defeat of the C.C.C.L. union which is solidly established both at Haute-Rive and Baie Comeau.

Now that this shameful contract is about to expire the metallurgists at Baie Comeau have launched a campaign directed against both the C.C.C.L. union and the International Sheet Metal Workers' Union.

But they forgot to content with the fact that the C.C.C.L. union is much more powerful and stronger than their own union.

A few days before Christmas the United Metal Workers decided to retire from the fight after admitting that the workers did not favor their union.

So the fight now brings face to

face the C.C.C.L. union on one side and the Sheet Metal Workers' Union on the other. But this fight had been decided before.

In the face of illegal moves which lasted until January 2 the Sheet Metal Workers' Union were left holding only a small minority of the workers.

The C.C.C.L. union will soon present a demand for union certification to the Quebec Labor Relations Board at the same time producing union membership application cards for the greater majority of employees of the Canadian-British Aluminum Company who want to sever their connection with the International Unions and join up with the C.C.C.L. union.

New Set-Up Promises To Speed Proceedings

The revised 16 year old Quebec Labor Relations Board now permitted to sit simultaneously in the different parts of the province will speed up labor proceedings, Judge J. Conrad Pelletier chairman said at the swearing in of new members.

Addressing the five new members and a number of union and management representatives, Judge Pelletier said the new set-up of the Quebec Labor Relations Board has been made on recommendation of Premier Barrette while he was Minister of Labor.

Alfred Charpentier, former president of the C.C.C.L. union and Pierre Audette a Quebec City lawyer, retiring members of the board, have been re-assigned to advisory positions with the Quebec Labor Relations Board.

CANADIAN WESTINGHOUSE EXPLOITING ITS QUEBEC WORKERS

When the Canadian Westinghouse Company moved a part of its plant from Hamilton, Ont., to Granby, Que., they proceeded to reduce the salaries of the Quebec workers who were doing the same work as their co-workers in Ontario.

This was revealed during an arbitration meeting by Alfred Pedneault, who was representing the Canadian Westinghouse Company Employees' Association C.C.C.L.

The Union representative said that in 1950, the company paid their workers in Hamilton, Ont., from \$1.19 to \$1.29 an hour for certain jobs while the Quebec workers in Granby were paid 60 cents an hour in 1951.

Mr Pedneault also declared that the Canadian Westinghouse Company should now desire to collaborate with its Quebec workers.

"In effect", continued the Union leader, "at the company's request, the Quebec employees made many concessions with the view of establishing solidly in the province of Quebec. But nine years later, the only reward the Granby workers received was to be paid salaries which the Ontario workers were receiving in 1951."

The arbitration tribunal set up to study the difference between the Union and the Canadian Westinghouse Company is presided over by legal counsel Erskine Buchanan, with lawyer Pierre Vadboncoeur acting for the C.C.C.L. Union and lawyer Jean Massicotte looking after the interests of the Canadian Westinghouse Company.

SHIPYARD NEWS & VIEWS

Items of Interest to Workers at Canadian Vickers Limited

AMERICAN WAGE PICTURE FOR THIS YEAR

At least 5,000,000 workers in the United States are due to get wage raises this year. Some typical increases will be a shade less than 10 to 15 cents an hour.

Some increases will be automatic the result of previous labor agreements. About 2,000,000 industrial workers will get an average of eight cents an hour plus other fringe benefits.

500,000 construction workers in addition to boosts of 15 cents an hour will get many other fringe benefits.

In addition some 125 major contracts covering 1,500,000 workers come up for renewal this year.

Principle industries involved are men's clothing, electrical products, shipbuilding, aircraft telephone and telegraph employees.

Negotiations covering another one million workers are under way now.

* * *

REGULAR MONTHLY MEETING

The regular monthly membership meeting for members of the National Union of Vickers Employees C.C.C.L. was held on Monday the 16. A large crowd of members attended this meeting and took part in discussion of many ideas and resolutions put forward for the ratification of the membership.

The date of the next general meeting will be announced in this column next issue.

* * *

CAMPAIGN GOING WELL

As announced in the last issue of Le Travail the campaign to secure new members for our union is showing great success. Many members have dropped in to the union office and presented application cards signed by new members who have expressed a desire to join our union. Members are asked to keep up the good work and secure as many new members as possible.

When the campaign is drawn to a close the results will be published in this column. In the meanwhile union officers have

asked this column to extend their sincere thanks to all members who have turned in cards to the union office.

* * *

NEW RECORDING SECRETARY

Following the resignation of former recording secretary Roch Lachance an election was held and Brother Denis L'Ecuyer was elected to take the post.

Brother L'Ecuyer is well known to all our union members and has done a lot of good work for the union. The good wishes for success in his new undertaking goes out to Brother L'Ecuyer.

* * *

UNION OFFICERS LEAVE TO ATTEND MEETING

The executive of the National Union of Vickers Employees C.C.C.L. left Montreal last night to attend a special meeting in Quebec City of the National Metal Trades Federation C.C.C.L. which is taking place in the Ancient Capital to-morrow (Saturday).

The National Union of Vickers Employees C.C.C.L. is affiliated with the National Metal Trades Federation.

* * *

ALUMINUM SETTLEMENT

The Steel Workers' Union in the United States and five aluminum companies have signed a collective labor agreement for a "package" deal which the union estimates as being worth 30 cents an hour over a three-year period.

The aluminum companies estimated the cost at about 29.5 cents an hour over the three-year route.

* * *

"SCRAPPING" TO SAVE MONEY

The United States Navy will soon be cut to 853 ships. Plans to put 22 vessels, including 8 destroyers and 2 submarines in mothballs were announced last week in Washington, D.C. Navy officials said it was an economy move destined to save 8 to 10 millions of dollars a year.

TEXTILE TALKS WERE OPENED THIS WEEK

Talks aimed at setting a labor contract dispute between the Dominion Textile Company and the United Textile Workers of America C.L.C. were scheduled to open this past Monday.

After talking to a delegation, Jacques Casgrain, Deputy Labor Minister announced a special meeting of the parties had been set to take place in his office on Monday morning.

The other union — The National Federation of Textile Workers C.C.C.L. called out workers at the Dominion Textile Company's Magog mill four months ago in a dispute in which the union among other things, is vigorously resisting company attempts to introduce work changes.